

DOSSIER D'INSCRIPTION - SAISON 2023 – 2024

Pour la pratique du TAEKWONDO & BABY TAEKWONDO

- Toute correspondance avec le club se fera via internet: www.taekwondo-bourges.com

- Face book: [bourges-taekwondo-dojang](https://www.facebook.com/bourges-taekwondo-dojang/) / . Mails: bourgestaekwondo@gmail.com

Salle de judo – Complexe sportif YVES DU MANOIR – Rue de Turly * / Salle Jean Brivot - Avenue Rolland Garros ** / Salle des fêtes d'Asnières - rue Pierre et Jeanne BOITEAU***

DISCIPLINE	CATEGORIE	JOURS	HORAIRES	LIEU	COTISATION	TARIF ETUDIANTS ET SANS EMPLOI (sur justificatif)	Documents nécessaires à l'inscription
BABY – TAEKWONDO	3 à 6 ans	Lundi	17h30 – 18h15	Salle Jean Brivot **	110,00 €		Dossier d'inscription complet (cf documents à retourner) + certificat médical de moins d'1 an obligatoire (imposé pour la licence fédérale)
		Mercredi	17h00 -17h45	Complexe sportif Yves du Manoir *			
TAEKWONDO (Enfants / Ados / Adultes)	Enfants (6 à 12 ans)	Mardi	17h30 – 18h30	Salle Jean Brivot **	115,00 €		
		Mercredi	14h30 – 15h30	Complexe sportif Yves du Manoir *			
	ADOS (12 à 16 ans)	Mardi	18h30 – 19h30	Complexe sportif Yves du Manoir *			
		Mercredi	15h30 – 17h00	Complexe sportif Yves du Manoir *			
	ADULTES	Jeudi (créneau mixte adulte / ado)	18h30 – 19h30	Salle Jean Brivot **	205,00 €	180,00 €	
		Mardi	19h30 – 21h00	Complexe sportif Yves du Manoir *			
ZUMBA KIDS	KIDS et JUNIORS (5 à 11 ans)	Mercredi	17h45 – 18h45	Salle des fêtes d'Asnières les Bourges ***	Combiné Zumba kids + Baby : 165 € + Taekwondo : 175 €		
RENFORCEMENT MSUCULAIRE	ADULTES	Lundi	19h30 – 20h30	Salle Jean Brivot **	CARTE 10 SEANCES = 60€ Renouvelable autant de fois que souhaité pendant la saison. Un montant de 25€ sera demandé à l'adhésion (une seule fois) destiné à couvrir les frais d'adhésion et d'assurance uniquement pour les adhérents ne souscrivant qu'à cette discipline.		

Conditions de règlement (espèces ou chèques)

Par chèque : le paiement est accepté en 3 fois maximum. Remettre les 3 chèques à l'inscription - à l'ordre de **Bourges Taekwondo Dojang**

Si inscription en cours de saison, les tarifs sont revus une fois par an, au 1^{er} janvier, date à laquelle ils sont recalculés jusqu'au 30 juin, fin de la saison. [(hors frais d'adhésion (10 €) et de licence (36 €)]

ASSURANCE : Une cotisation (environ 3,05 €) à la Mutuelle des Sports, couvrant la responsabilité civile, est incluse dans le prix de la licence. Cependant chaque licencié peut également souscrire à une assurance complémentaire auprès de cette compagnie ou d'une autre. Ceci intéresse particulièrement les adultes qui ne sont pas couverts par une assurance scolaire ou pour les risques extra-professionnels.

Documents à retourner (Le dossier ne sera accepté que s'il est complet)

- Bulletin d'adhésion à l'association /Inscription : à compléter en page 2
- Droit à l'image : compléter la partie basse de la page 2
- Règlement Intérieur à dater et signer : en page 3
- Formulaire de prise de licence : en annexe
- Certificat médical d'aptitude à la pratique du TAEKWONDO (**obligatoirement renouvelé à chaque saison, le taekwondo faisant partie des disciplines à contraintes particulières – Loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé**)
- Demande de passeport sportif **uniquement pour nouveaux adhérents** ou pour un renouvellement (*durée de validité d'un passeport : 8 ans*) (**Baby non concernés**)
- 1 photo (2 si passeport)
- Règlement des frais d'inscription/adhésion + Justificatif attestant de votre situation (*si sans emploi ou étudiant*)

